



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

04 SEP. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



25114812

N° d'entreprise : 0880 270 050

Nom

(en entier) : FLEXCITY BELGIUM

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Boulevard Poincaré 78-79, 1060 Bruxelles

**Objet de l'acte : Démissions - Nominations - Renouvellement - Délégations de pouvoirs -
Changement de Commissaire - Pouvoirs**

Extrait des décisions écrites prises par les administrateurs à l'unanimité en date du 18/06/2025.

(...)

2.4 Prise de connaissance de la fin des mandats des administrateurs et proposition de nomination

Le Conseil d'administration constate que les mandats des administrateurs viennent à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2025.

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de soumettre les changements dans la composition du Conseil d'administration suivants au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires approuvant les comptes de 2024:

Renouvellement du mandat de:

- Monsieur Arnout AERTGEERTS - Administrateur;
- Monsieur Thomas DERUYTTER - Administrateur.

Nomination de:

- Monsieur Jérôme WATERKEYN - Administrateur;
- Monsieur Franck ARLEN - Administrateur.

Sous réserve de leur nomination en tant qu'administrateurs de la Société par l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration décide de (re)nommer Monsieur Arnout AERTGEERTS en tant qu'administrateur délégué et de nommer Monsieur Franck ARLEN en tant que président du Conseil d'administration.

Monsieur Nicolas GERMOND n'exercera donc plus le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration et Monsieur Kevin KORENGOLD n'exercera donc plus le mandat d'Administrateur.

2.5 Mise à jour des délégations de pouvoirs

Le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de révoquer les délégations de pouvoirs ayant fait antérieurement l'objet de publications aux Annexes au Moniteur belge (publiées en date du 27/08/2019 sous le numéro *19115097*) et d'autoriser les délégations suivantes, avec pouvoir de substitution, qui seront, à leur tour, publiées aux Annexes au Moniteur belge:

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

- Monsieur Franck ARLEN peut, agissant seul, engager la Société par contrat:
 - envers les clients jusqu'à 10.000.000,00 EUR (hors taxes);
 - envers les fournisseurs jusqu'à 10.000.000,00 EUR (hors taxes).
- Monsieur Arnout AERTGEERTS peut, agissant seul, engager valablement la Société par contrat:
 - envers les clients jusqu'à 5.000.000,00 EUR (hors taxes);
 - envers les fournisseurs jusqu'à 5.000.000,00 EUR (hors taxes).
- Messieurs Franck ARLEN, Jérôme WATERKEYN et Thomas DERUYTTER, peuvent, agissant ensemble deux par deux, engager valablement la Société:
 - pour les contrats bancaires, de financement, de leasing ou de garantie, dans la limite d'un engagement d'un montant de 2.000.000,00 EUR (hors taxes).

2.6 Prise de connaissance de la fin de mandat du commissaire et proposition de nomination d'un nouveau commissaire

Le Conseil d'administration constate que le mandat du commissaire, KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001), sis à l'Aéroport de Bruxelles International 1K à 1930 Zaventem et représentée par Madame Vanessa Cordonnier (A02391), Réviseur d'Entreprises, vient à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2025.

Le Conseil d'administration tient à remercier le commissaire pour l'exécution de son mandat.

Le Conseil d'administration propose à l'unanimité de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires la nomination de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL (B00025), sis à l'Aéroport de Bruxelles International 1J à 1930 Zaventem en qualité de commissaire de la Société. Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL nomme Monsieur Carl Laschet (IBR Nr. A02441) comme représentant permanent.

Cette proposition s'inscrit dans une démarche globale du groupe Veolia visant à uniformiser la désignation des commissaires aux comptes pour l'ensemble des sociétés du groupe. Cette harmonisation est particulièrement pertinente dans le contexte où les sociétés font l'objet d'une consolidation comptable. Le Conseil d'administration propose de fixer la durée du nouveau mandat à 3 ans. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2027 (qui se tiendra en 2028).

(...)

2.8 Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Le Conseil d'administration décide de donner une procuration spéciale à Madame Hanane Mejdoubi, Madame Carmen Theunis et à tout autre collaborateur de la SRL B-docs (sise Rue du Tacitume 27 à 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro d'entreprise BE 0876.368.373) ainsi qu'à Monsieur Thomas Deruytter, Madame Laure Vijfeyken et Madame Chloé Maufroy, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, avec la possibilité de substitution, aux fins d'accomplir tous actes et de finaliser, parapher, signer et d'exécuter tous documents figurant dans les présentes décisions écrites, au nom et pour le compte de la Société, ainsi que toutes déclarations, notifications, dépôts, certificats, accords ou autres documents nécessaires ou utiles à l'exécution de ces décisions, y compris toutes les formalités légales à accomplir au greffe du tribunal de l'entreprise, auprès d'un guichet d'entreprises, à la Banque-Carrefour des Entreprises ou à l'administration de la TVA.

Extrait des décisions écrites et unanimes de l'actionnaire unique prises en date du 23/06/2025.

7. Nominations statutaires

Les mandats des administrateurs de la Société viennent à échéance à la date des présentes décisions écrites.

L'Actionnaire Unique décide sur proposition du Conseil d'administration de procéder aux changements suivants dans la composition du Conseil d'administration.

- Renouvellement des mandats d'administrateurs suivants pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2031:

- Monsieur Arnout AERTGEERTS - Administrateur (Délégué)
- Monsieur Thomas DERUYTTER - Administrateur

- Nomination de Monsieur Jérôme WATERKEYN et Monsieur Franck ARLEN en tant qu'administrateurs pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2031.

Les administrateurs exerceront leur mandat à titre gratuit.

L'Actionnaire Unique souhaite remercier Monsieur Nicolas GERMOND pour l'exercice de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

L'Actionnaire Unique souhaite également remercier Monsieur Kevin KORENGOLD pour l'exercice de son mandat d'Administrateur.

L'Actionnaire Unique prend également note de la décision des administrateurs d'élire domicile, pour toutes les questions affectant l'exercice de leur mandat, au siège de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société sera dès lors composé comme suit:

- Monsieur Arnout AERTGEERTS - Administrateur Délégué (jusqu'à l'AGO de 2031);
- Monsieur Thomas DERUYTTER - Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2031);
- Monsieur Jérôme WATERKEYN - Administrateur (jusqu'à l'AGO de 2031); et
- Monsieur Franck ARLEN - Administrateur et Président du Conseil d'administration (jusqu'à l'AGO de 2031).

8. Prise de connaissance de la fin de mandat du commissaire et nomination d'un nouveau commissaire

L'Actionnaire Unique constate que le mandat du commissaire, KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001), sis à l'Aéroport de Bruxelles International 1K à 1930 Zaventem et représentée par Madame Vanessa Cordonnier (A02391), Réviseur d'Entreprises, vient à échéance lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Actionnaire Unique décide sur proposition du Conseil d'administration de nommer Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL (B00025), sis à l'Aéroport de Bruxelles International 1J à 1930 Zaventem et représentée par Monsieur Carl Laschet (IBR NR. A2441), Réviseur d'Entreprises, en tant que nouveau commissaire de la Société pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2028.

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

L'Actionnaire décide de donner une procuration spéciale à Madame Hanane Mejdoubi, Madame Carmen Theunis et à tout autre collaborateur de la SRL B-docs (sise Rue du Tacitume 27 à 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro d'entreprise BE 0876.368.373) ainsi qu'à Monsieur Thomas Deruytter, Madame Laure Vijfeyken et Madame Chloé Maufroy, chacun ayant le pouvoir d'agir seul, avec la possibilité de substitution, aux fins d'accomplir tous actes et de finaliser, parapher, signer et d'exécuter tous documents figurant dans les présentes décisions écrites, au nom et pour le compte de la Société, ainsi que toutes déclarations, notifications, dépôts, certificats, accords ou autres documents nécessaires ou utiles à l'exécution de ces décisions, y compris toutes les formalités légales à accomplir au greffe du tribunal de l'entreprise, auprès d'un guichet d'entreprises, à la Banque-Carrefour des Entreprises ou à l'administration de la TVA.

Pour extrait conforme,

B-docs SRL,
Représentée par Hanane Mejdoubi
Mandataire spéciale